

**DEPARTEMENT
DE L'EURE**

ARRONDISSEMENT

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :
jeudi 20 juin 2019

Nombre de Conseillers
en exercice :
22

Nombre de Conseillers
présents :
17

Nombre de Conseillers
votants :
20

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE D'EZY SUR EURE
COMPTE RENDU DÉTAILLÉ
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX,
M. BÉNARD, J. BRET, JM BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, S. GUIARD,
I. LEGGETT, M. PAGÈS, V. RÉVEILLARD, A. TOUTAIN
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

A. FOURMAUX donne pouvoir à M. ROUSSET
V. GOUIN donne pouvoir à E. GROUX
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :

D. CLARKE, C, HÉROUARD

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Monsieur Robin CHEVRETEAU est élu secrétaire de séance



Compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 28 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 3
Nombre de conseiller absent excusé : 2

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20H15
Secrétaire de séance : Monsieur Robin CHEVRETEAU

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal respectent une minute de silence en la mémoire de Monsieur Jacky BARONNET, Conseiller Municipal décédé le 10 avril 2019

Le compte rendu du 05 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Exposé des décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

- ☞ Mobilier de la bibliothèque médiathèque : attribution du marché à l'entreprise PERSPECTIVES pour un montant de 93 484,61 € TTC
- ☞ Aménagements de voirie du Boulevard Gambetta, Boulevard Ulysse Lavertu, Rue Roussel et de réfection de voirie de la rue des Acacias et rue Pierre Mendès France : attribution du marché à l'entreprise EUROVIA, après négociations, pour un montant de 956 916,30 € TTC
- ☞ Vente véhicule IVÉCO des services techniques immatriculé 721 ZR 27 pour la somme de 1000 €

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises :

N° d'ordre	N° page	N° ligne	NOM - PRENOM- ADRESSE (EZY/EURE)- du tiré au sort	N° d'électeur
1	270	1	SPIRI Jean-Pierre Maurice	2478
2	043	2	BRICOU Matthieu Pierre Jacques	382
3	048	5	CATELION Barnabé Line	435
4	163	7	LE FLOCH Stéphane Frédéric Jean-Louis	1502
5	169	2	LEHBAL Lahsen	1555
6	281	10	TROCHET Daniel Jacques	2592
7	036	6	BOUETEL Cedric André	320
8	013	5	AUDAN Sophie Léonie Simone Epouse DUMONT	110
9	204	7	MAUGAS Martine Marie Françoise Epouse MAUGAS-VAUTIER	1882

Comme chaque année il convient de procéder à l'attribution des subventions aux différentes associations ayant déposé un dossier dans les délais.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis HERMET 3^{ème} Adjoint en charge des associations afin de présenter l'ensemble des dossiers de subvention et de détailler certaines demandes :

Amicale du Personnel : il est proposé une subvention de 300 € afin de faire un geste envers cette nouvelle association qui permettra de créer des liens entre les différents agents de la Commune.

Madame Martine ROUSSET 1^{ère} Adjointe rappelle que l'Amicale devra aussi récupérer les 3000 € du Comité des Œuvres Sociales (COS). Monsieur le Maire fait remarquer que la dissolution du COS ne peut se faire que dans le cadre des lois relatives aux associations.

Il est rappelé que la Commune adhère au Comité National de l'Action Sociale (CNAS) et ce pour environ 8000 €/an, l'Amicale du Personnel ne peut donc prétendre à une importante subvention.

ASACA : en 2019 il n'y aura pas d'épreuve sur la Commune mais l'association prévoit de revenir sur le secteur d'Ezy en 2020, en conséquence le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention pour 2019.

Orchestre à l'Ecole : le Conseil Municipal se félicite du très bon fonctionnement de cette association et de la bonne dynamique avec une nouvelle « Direction ».

Collège Claude Monet : les élus décident d'attribuer une subvention de 10 € / élèves d'Ezy. Madame Joëlle BRET souligne la grande qualité du spectacle proposé par les élèves du collège.

Jeunes Sapeurs-Pompiers : il est fait remarquer la très bonne dynamique de fonctionnement des JSP avec 11 jeunes recrutés et presque 10 encadrants. C'est une richesse pour le Centre d'Incendie et de Secours de la Commune et il convient d'y apporter aussi un soutien financier.

Ezy Kid'z : concernant l'octroi d'une subvention régulière, le Conseil Municipal rappelle que si les écoles ont des demandes, elles peuvent venir solliciter directement la Commune. Néanmoins les élus soulignent l'importance du travail réalisé par les bénévoles de cette association pour le soutien aux écoles et rappellent qu'en cas de projet particulier, une demande de subvention exceptionnelle peut être étudiée.

Ezy Tennis Club : la Commune étudiera en parallèle de la subvention, l'acquisition d'une balayeuse pour l'entretien des cours.

Football Club d'Ezy : les élus soulignent la bonne réussite du tournoi de Pâques 2019.

Monsieur Denis HERMET, présente les demandes d'associations nationales. Il est rappelé que la Commune privilégie l'aide aux associations locales.

Monsieur le Maire indique que sera présentée au Conseil Municipal de septembre une délibération pour l'attribution d'une subvention à la recherche contre le Cancer comme le souhaitaient Monsieur Jacky Baronnet et sa famille.

Les subventions 2019 s'établissent comme suit :

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2018		Propositions	Votes du CM 28/06/2019
	Subvention	Except.- indirect		
A Petits Pas	3 000 €		3 000 €	3 000 €
Amicale de Donneurs de Sang de la Vallée d'Eure	400 €		400 €	400 €
Amicale du Personnel de la Mairie d'Ezy			à définir	300 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	pas de dossier		pas de dossier	
ASACA Rallye Plaines et Vallées	1 000 €		0 €	0 €
Association de Gestion du Musée du Peigne	5 000 €		5 000 €	5 000 €
Association des Amis de l'Orchestre Claude Monet	1 000 €		1 000 €	1 000 €
Association pour les Loisirs Educatifs	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
Association Volley d'Ivry la Bataille	250 €		250 €	250 €
ASES "Trail Fond de sassey"			pas de dossier	
Autour du Fil			100 €	100 €
Bibliothèque Populaire			pas de dossier	
BLR EZY SOCCER 27	150 €		150 €	150 €
Bon'Eure de vivre	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
Boule Joyeuse Ezy Anet	450 €		500 €	500 €
Bunkai Kyokushin 27	300 €		300 €	300 €
Club Athlétisme d'Ezy	1 500 €		1 600 €	1 600 €
Club de gymnastique "LA DÉTENTE"	400 €		400 €	400 €
Club de l'Amitié	1 000 €		1 000 €	1 000 €
Club photo Ezy clic			dossier présenté au Conseil Municipal de septembre	
Collège Claude Monet d'Ezy-Sur-Eure	1 600 €		1800€ + 300€ sub except	1800€ + 300€ sub except
Comité de Jumelage BRENSBACH-EZY	2 500 €		dossier présenté au Conseil Municipal de septembre	
Comité des fêtes d'Ezy	1 500 €		ne demande pas de subvention	
Conseil de parents 27			pas de dossier	
Croth Country	120 €		120 €	120 €
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers	pas de dossier		1 000 €	1 000 €
Ezy à Dom	gratuité de la salle		pas de dossier	
Ezy et son Histoire	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
Ezy Kid'z			0 €	0 €
Ezy Tennis Club	1 000 €		à définir	1 000 €
F.N.A.C.A	200 €		210 €	210 €
Football Club Ezy	2 700 €		3 500 €	3 500 €
Galipette	600 €	200 €	600 €	600 €
HandBall Ezy Saint André	1 000 €		1 000 €	1 000 €
Judo Alliance Ezy	1 450 €		1 450 €	1 450 €
Karaté d'Anet			pas de dossier	
La Gaule Fraternelle			pas de dossier	
Les Amis du Musée du Peigne d'Ezy	300 €		300 €	300 €
Les Majorettes d'Ezy-sur-Eure	1 100 €		1 100 €	1 100 €
Les Petits de Mamou	0 €		pas de dossier	
Lez'Arts	500 €		pas de dossier	
MoBi.land	100 €		100 €	100 €
Musicalement votre	9 500 €		9 500 €	9 500 €
S. C. V. E.	5 000 €		5 000 €	5 000 €
Secours Catholique			pas de dossier	
Smily	gratuité de la salle		pas de dossier	
Société de Chasse d'Ezy-Sur-Eure			pas de dossier	
Société de Saint-Vincent-de-Paul	250 €		pas de dossier	
Tennis de Table Croth / Ezy / Garennes	500 €		500 €	500 €
Yoga et Détente	gratuité de la salle		pas de dossier	
			TOTAL	41 480,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

b - Révision des participations financières des usagers : le transport et la restauration scolaire

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Dominique DUVAL 2^{ème} Adjointe en charge des affaires scolaires. Il est proposé de ne pas changer les tarifs compte tenu de la stabilité des charges et d'une légère augmentation du nombre de repas servis.

- Pour rappel :

MATERNELLE - ELEMENTAIRE	2018 - 2019	
Forfait mensuel	Enfant d'Ezy	Enfant hors Ezy
4 repas	47.20 € (45%)*	60.08 € (55%)*
3 repas	35.40 € (45%)*	45.06 € (55%)*
repas occasionnel	4.47 € (60%)*	5.22 € (70%)*
Tarif famille nombreuse à partir du 3ème enfant -10%	42.48 €	

*Participation de la famille compte tenu du prix de revient d'un repas pour la Commune

A compter du 01 septembre 2019 : Tarif de l'année scolaire 2019 – 2020

MATERNELLE - ELEMENTAIRE	2019 - 2020	
Forfait mensuel	Enfant d'Ezy	Enfant hors Ezy
4 repas	47,20 € (45%)*	60,08 € (55%)*
3 repas	35,40 € (45%)*	45,06 € (55%)*
repas occasionnel	4,47 € (60%)*	5,22 € (70%)*
Tarif famille nombreuse à partir du 3ème enfant -10%	42,48 €	

*Participation de la famille compte tenu du prix de revient d'un repas pour la Commune

- Pour rappel :

Adultes - Enseignants	2018 - 2019
Forfait mensuel	
4 repas	60.08 €
3 repas	45.06 €
repas occasionnel	7.45 €

A compter du 01 septembre 2019 : Tarif de l'année scolaire 2019 – 2020

Adultes - Enseignants	2019 - 2020
Forfait mensuel	
4 repas	60,08 €
3 repas	45,06 €
repas occasionnel	7,45 €

- Pour rappel :

TRANSPORT SCOLAIRE "les écoles élémentaire et maternelle"	2018-2019
Forfait mensuel par enfant	16,35 € (25%)*

*Participation de la famille compte tenu du coût du service de transport pour la Commune

A compter du 01 septembre 2019 : Tarif de l'année scolaire 2019 – 2020

TRANSPORT SCOLAIRE "les écoles élémentaire et maternelle"	2019-2020
Forfait mensuel par enfant	16,35 € (25%)*

*Participation de la famille compte tenu du coût du service de transport pour la Commune

Délibération adoptée à l'unanimité.

c – Syndicat de gestion et de construction du gymnase de Saint André de l'Eure : demande de participation financière année scolaire 2018 - 2019

Monsieur le Maire présente le dossier : tous les ans, la Commune est sollicitée pour participer aux frais de scolarité des enfants d'Ezy qui sont scolarisés dans des classes spécialisées au collège des 7 Epis à Saint André de l'Eure.

La demande du Syndicat de gestion et de construction du gymnase du collège de Saint André de l'Eure pour l'année scolaire 2018 - 2019 est de 50€ / élève (même montant que l'année passée) soit pour sept élèves un total de 350 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

d- Maison Familial Rurale de Pointal : demande de participation financière pour les élèves domiciliés à Ezy sur Eure année scolaire 2018 - 2019

Monsieur le Maire présente le dossier : comme chaque année la Commune est sollicitée par les Maisons Familiales et Rurales (MFR) qui accueillent des élèves d'Ezy dans leurs établissements.

La demande porte sur 1 élève (filière espace vert), il sera donc proposé la somme de 60 € comme pour les autres demandes formulées par des MFR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

e – Délos Apei 78 à Thoiry : demande de participation financière pour les personnes handicapées domiciliées à Ezy sur Eure année 2019

Monsieur le Maire présente le dossier : comme l'an passé la Commune a été sollicitée par Délos Apei 78, établissement qui accueille des personnes handicapées. En 2018 la somme de 100 € par personne accueillie a été attribuée par le Conseil Municipal.

Cette année la demande porte sur 3 personnes soit 300 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

f – Ecole Notre Dame d'Anet : demande forfait communal pour les enfants domiciliés à Ezy sur Eure année scolaire 2018 - 2019

Monsieur le Maire présente la demande : la Commune a été sollicitée par l'Ecole Privée Notre Dame d'Anet pour l'attribution du forfait communal pour les élèves habitant à Ezy. Le Code de l'Education ne rend pas obligatoire cette contribution, compte tenu du fait que la Commune dispose des installations nécessaires, la Commission Plénière propose donc de ne pas accorder d'aide financière.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Il n'est pas nécessaire de prendre de délibération pour la modernisation des régies communales, un arrêté du Maire peut suffire.

➤ **2 – Aménagement du territoire**

a – PLU : présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Monsieur le Maire présente le dossier : la révision du PLU lancée en début d'année a permis de travailler sur une refonte du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) afin de l'adapter au mieux aux problématiques du territoire.

Les quatre axes du PADD sont les suivants :

Axe 1 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et agricole

Axe 2 : Assurer un développement harmonieux et cohérent de l'urbanisation

Axe 3 : Affirmer la position économique stratégique de la commune dans son contexte interdépartemental

Axe 4 : Conforter l'attractivité du territoire à travers l'offre de services et d'équipements et un fonctionnement équilibré des transports et des déplacements

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation impose aux communes de construire « la ville sur la ville » et qu'il a donc fallu identifier de nouvelles zones en centre-ville propice à l'habitat mixte (social et privé).

La dynamique démographique de la Commune liée aux nouveaux habitants attire aussi de nouveaux services (comptabilité, notaire...). Il est fait remarquer que contrairement aux idées reçues, certaines grandes surfaces permettent aussi d'éviter la fuite de la clientèle hors du bassin de vie situation favorable aux commerces de proximité, notamment ceux du centre-ville d'Ezy.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est soumise à une obligation d'avoir 20 % de logements sociaux et que cela conduit à une production de 222 logements étalée jusqu'en 2031. Il est donc prévu des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour identifier des zones, quartiers, et terrains où pourront être construits ces logements sociaux.

L'Eco Quartier, la partie sud de la ZAC de Coutumel permettront d'en réaliser une grande partie tout en privilégiant la mixité en termes d'habitat.

Monsieur le Maire indique qu'une OAP a également été rajoutée dans le centre-ville pour favoriser le commerce local autour de la place du marché.

Délibération adoptée à l'unanimité

b – Département de l'Eure : convention partenariale relative à l'Espace Naturel et Sensible

Monsieur le Maire présente le dossier : dans le cadre du travail sur la préservation des espaces naturels de la Commune, il a été décidé en février 2019 de conclure une convention partenariale avec le Département de l'Eure pour préserver et gérer « l'Espace Naturel Sensible » identifié dans la Commune.

Après un important travail de concertation avec le CD27 et le Conservatoire des Espaces Naturels, plusieurs parcelles ont été identifiées pour être incluses dans cette convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la signature de cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c – ENEDIS : conventions de servitudes route de l'Habit et chemin des vignes

Monsieur le Maire présente le dossier : dans le cadre de travaux de renforcement de réseau, ENEDIS est dans l'obligation de faire signer des conventions de servitudes et d'occupation du domaine public.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions pour deux secteurs : route de l'Habit et Chemin des Vignes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **3 – Administration communale**

a – Echange de terrain rue de la République : sécurisation de l'accès à l'école maternelle et agrandissement de la cour / aménagement et extension du parking et du parvis de l'Eglise

Monsieur le Maire présente le dossier : dans le cadre du réaménagement du parking de l'Eglise, de la cour de l'école maternelle et de son accès, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'échange de terrain nécessaire à ce vaste projet.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour mener des négociations avec le propriétaire avec qui l'échange de terrain sera réalisé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b – Régularisation d'une vente de terrain d'une parcelle communale cadastrée en section ZC 257 rue Jean Moulin

Monsieur le Maire présente le dossier : en 2011 et 2012 deux délibérations ont été prises par le Conseil Municipal pour acter la vente d'une parcelle constituant un espace commun du lotissement de Fonds de Sassey à deux propriétaires. Suite au départ de l'un des demandeurs il est nécessaire de régulariser ce dossier en actant la vente au propriétaire restant : 248 m² à 10 € du m².

Délibération adoptée à l'unanimité.

c – Désignation d'un membre pour le CCAS

Monsieur le Maire présente le dossier : suite au décès de Monsieur Jacky Baronnet il convient de revoir la représentation de la Commune au sein du CCAS :

Joëlle BRET, membre

Délibération adoptée à l'unanimité.

d – Désignation d'un membre pour le SIAEVE

Monsieur le Maire présente le dossier : suite au décès de Monsieur Jacky Baronnet il convient de revoir la représentation de la Commune au sein du SIAEVE :

Vincent RÉVEILLARD, titulaire

Alain FOLLIARD, suppléant

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 c – Proposition d'un membre pour le SBV4R

Monsieur le Maire présente le dossier : suite au décès de Monsieur Jacky Baronnet il convient de revoir la représentation de la Commune au sein du SBV4R :

Dominique DUVAL, titulaire
Alain FOLLIARD, suppléant

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 d – Désignation d'un membre pour l'association « Gestion du Musée du Peigne »

Monsieur le Maire présente le dossier : suite au décès de Monsieur Jacky Baronnet il convient de le remplacer au sein de l'association « Gestion du Musée du Peigne » :

Madame Elodie GROUX est élue.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 e – Préfecture de l'Eure : avenant à la convention de coordination avec la Police Municipale

Monsieur le Maire présente le dossier : afin de finaliser la mise en place de l'armement de la Police Municipale il convient de valider un avenant à la convention de coordination signée avec la Préfecture en fin d'année 2018 pour inclure tous les types d'armement dont vont disposer les Policiers Municipaux.

Ce document permettra d'engager la formation et les visites médicales liées à la mise en place de l'armement.

Délibération adoptée à 18 voix « POUR » et 2 abstentions.

➤ **4 – Culture**

7 a – Ezymédi@ : tarification

Monsieur le Maire présente le dossier : dans le cadre de l'ouverture d'Ezymédi@, il convient d'acter les différentes tarifications (copies, pertes de cartes etc...). Pour l'accès et les emprunts, il sera proposé d'entériner la gratuité compte tenu de la politique départementale décidée en fin d'année 2018, à savoir rendre la gratuité de la lecture publique dans tout le Département de l'Eure.

Copie / impression	Page en Noir et Blanc	Page en couleur
Format A4	0.10 €	0.15 €
Format A3	0.20 €	0.30 €

Accès, Carte adhérent :

Consultation sur place, inscription, prêt: gratuits

Carte initiale : gratuite

Remplacement de carte perdue, détériorée ou détruite : 5.00 €

Remplacement de carte volée sur présentation du procès-verbal de la déclaration de vol à la gendarmerie ou au commissariat de police : gratuite

Documents :

- **Perte, détérioration ou retour incomplet de tout document appartenant à la médiathèque :**

Remplacement à l'identique (format, éditeur...) ou remboursement au prix d'achat.

- **Cas particulier des supports vidéo :**

Exclusivement remboursement au prix d'achat majoré des droits de prêt.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b – Ezymédi@ : approbation du règlement intérieur, de la charte informatique et multimédia

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de règlement intérieur et la charte informatique et multimédia qui régiront le fonctionnement de la bibliothèque médiathèque Ezymédi@.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c – Ezymédi@ : conventions partenariales

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer des conventions partenariales avec les structures (écoles, collège...) qui pourront bénéficier des services présents à la bibliothèque médiathèque.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **5 - Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

À Ezy sur Eure, le 28 juin 2019



Le Maire

Pierre LEPORTIER